

L'ENVIRONNEMENT DANS L'UNION EUROPEENNE

Solange Contour

Exposé présenté en mars 2003 devant le groupe « Europe » de l'Association Henri Rochefort.

On trouvera ci-après :

- le plan de cet exposé
- le texte ayant servi de base à l'exposé.

PLAN

HISTORIQUE

PHILOSOPHIE AU NIVEAU DE L'U.E. (Le développement durable)

FINANCEMENT

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

RECENT RAPPORT DE L'AGENCE EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT

- La consommation des ménages
- Le tourisme
- Les transports
- L'énergie
- L'agriculture
- Les progrès dans les principaux domaines de l'environnement
- Les changements climatiques
- La pollution de l'air
- La qualité des eaux de rivière
- Les substances nocives dans les eaux de mer
- La contamination du sol par des sources spécifiques
- Les déchets
- Les pâturages et en particulier les pâturages secs

CONCLUSION

TEXTE AYANT SERVI DE BASE A L'EXPOSE

L'environnement est une discipline difficile à définir : elle traite de phénomènes locaux (par exemple le désagrément que l'on éprouve à trouver des détritiques dans les forêts ou des restes de dégazage sur les plages) ; elle englobe également des phénomènes se produisant à l'échelon planétaire et pouvant transformer le climat dans de nombreuses régions (l'effet de serre).

C'est donc un thème à multiples facettes où l'on peut facilement se noyer. J'essaierai néanmoins d'être aussi synthétique que possible.

HISTORIQUE

Parti de rien au moment où la CEE à Six a été créée, l'environnement occupe maintenant une place relativement importante dans les travaux de l'Union Européenne.

L'environnement était absent du traité de Rome. Cela n'est pas étonnant car, à l'époque, la préoccupation essentielle était la reconstruction et le développement économique.

La fin de la période transitoire du Marché Commun (1970) a incité à la recherche de nouvelles actions. A la conférence de Paris, en octobre 1972, une première communication est présentée sur la protection de l'environnement. Les chefs d'Etat et de gouvernement cherchent à définir de nouvelles politiques dans des domaines tels que les régions, les questions sociales, la recherche et le développement technologiques et enfin l'environnement.

La période qui suit va se montrer particulièrement riche. En effet, les premières directives relatives à l'environnement vont être adoptées dans les années 1970 et 1980. Il s'agit alors d'appliquer l'engagement primordial de l'Europe, celui d'améliorer les conditions de travail et de vie des citoyens. Les directives se concentrent alors sur des sujets tels que l'étiquetage des produits dangereux, la protection de l'eau potable, le contrôle des pollutions de l'air ainsi que sur l'émission de particules par les centrales électriques et les véhicules à moteur.

En 1987, l'Acte Unique européen, dans ses articles 130 R et 130 T, fournit une base juridique formelle à cet ensemble croissant de législations sur l'environnement et fixe trois objectifs : la protection de l'environnement, la santé humaine et l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles.

Le traité de Maastricht, en 1992, établit formellement, dans la législation, le concept de développement durable (je reviendrai sur cette question du développement durable en parlant de la philosophie qui sous-tend la politique communautaire).

En 1997, le traité d'Amsterdam fait du développement durable l'un des objectifs primordiaux de l'Union Européenne. En effet, l'environnement doit être intégré dans la définition et la mise en œuvre de **toutes** – je dis bien toutes - les autres politiques économiques et sociales de l'Union (commerce, industrie, énergie, agriculture, transport, tourisme, etc).

Le 17 janvier 1997, Jacques Sauter, alors président de la Commission Européenne, déclare au Parlement européen que l'Union Européenne doit mener à bien trois tâches :

- Réussir la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement
- Démontrer que les résultats économiques dépendent de la meilleur utilisation des ressources naturelles.
- Démontrer que, en restant à la pointe de la protection de l'environnement, nous créons de nouveaux emploi et garantissons le maintien des conditions pour que l'emploi soit préservé dans d'autres secteurs.

En juin de la même année, il déclare par ailleurs qu'un des objectifs primordiaux de l'Union doit être de « remettre la planète aux générations futures dans un état au moins aussi bon que celui dans lequel nous l'avons reçue ».

Actuellement, la Commission Européenne vient de lancer des travaux préparatoires en vue du sommet mondial qui doit se tenir en automne 2002 en Afrique du Sud (ce sommet fait suite

aux sommets concernant l'environnement planétaire qui se sont tenus à Rio et à Kyoto). Début février, une conférence de presse a été organisée par le commissaire européen chargé de l'environnement, Mme Wallström, pour définir les objectifs que l'Union Européenne espère faire aboutir lors de ce sommet. Il s'agit d'un certain nombre de vœux pieux, dont je vous fais grâce, regroupés sous le titre « Dix ans après Rio ».

A noter que la mise en œuvre de ces beaux principes, même au niveau de l'Union Européenne, se heurte à de nombreuses difficultés car, l'environnement touchant tous les secteurs de l'activité humaine, la coordination est bien difficile à réaliser entre les différentes politiques communautaires. De même, l'harmonisation entre les directives prises à l'échelon européen et les législations des différents Etats membres se révèle particulièrement ardue.

En tout état de cause, il est prévu que la stratégie en faveur du développement soit complètement réexaminée au début de chaque mandat de la Commission. Par ailleurs, il y a concertation constante à l'échelon mondial, dans la suite des sommets de Rio puis de Kyoto et pour la préparation du futur sommet en Afrique du Sud.

PHILOSOPHIE AU NIVEAU DE L'U.E.

Les pollutions ne connaissent pas de frontières. Voir par exemple les fumées nocives venant d'Allemagne de l'Est, qui ont beaucoup nui aux forêts d'Allemagne de l'Ouest. Voir aussi la pollution du Rhin résultant du déversement de sel par les Potasses d'Alsace contre lequel se sont élevés avec véhémence tous les pays riverains du fleuve. On peut aussi évoquer la catastrophe de Tchernobyl qui a eu des répercussions jusqu'en Irlande et en Grèce.

Face aux menaces qui affectent la qualité de l'environnement, l'Union Européenne s'est engagée dans la voie d'une stratégie globale, dont le succès ne sera assuré que si tous les secteurs de la société et, plus généralement tous les citoyens y contribuent.

L'Union Européenne a approuvé l'Agenda 21 pour le développement durable, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992. Ce sommet a souligné qu'il est indispensable d'équilibrer le rapport entre le développement économique et la qualité de l'environnement, actuellement menacée. Depuis Rio, l'Union a cherché à maintenir le développement durable en haut de la liste des priorités politiques en Europe et dans le monde.

Encore faut-il préciser ce qu'est le développement durable. Celui-ci a été défini par la Commission Mondiale sur l'environnement et le développement comme : « *Un développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des futures générations à répondre à leurs propres besoins* ».

- Donc, parallèlement à l'Agenda 21, l'Union Européenne a élaboré un programme de développement durable pour la période 1992-2000 qui a tracé une nouvelle voie en intégrant les politiques, les législations et les projets dans un programme complet de réformes. Un autre programme vient d'être mis en route.

A noter que la protection de l'environnement est souvent associée à l'idée de coûts élevés et de perte d'emploi alors que, selon les instances communautaires, les preuves ne manquent pas du fait qu'il s'agit là d'une hypothèse erronée. Au contraire, la protection de l'environnement

et une utilisation plus efficace des ressources naturelles entraînent souvent des économies de coûts, une meilleure compétitivité ainsi que la préservation ou la création d'emplois.

FINANCEMENT

Pour toute action, il faut un financement. Les Fonds structurels de l'Union sont l'instrument principal pour la promotion d'un développement socio-économique plus équilibré au sein de l'Union, essentiellement en transférant des fonds à partir des régions européennes les plus riches aux régions les plus pauvres, par le biais de programmes spécifiques.

Entre 1994 et 1999, les Fonds structurels ont disposé d'une allocation totale de plus de 152.200 milliards d'écus et le Fonds de cohésion de 14.450 milliards d'écus.

Les allocations pour les politiques structurelles, y compris le Fonds de Cohésion, absorbent 1/3 du budget de l'Union ou 0,45 % du PIB annuel (produit intérieur brut).

La qualité élevée de l'environnement a été un facteur lorsqu'il s'est agi d'attirer des investissements dans les régions pauvres de l'Union, et les Fonds sont de plus en plus sollicités pour des projets d'amélioration tels que l'assainissement des côtes, des ports et des fleuves. Il en est de même pour la réadaptation des zones industrielles et urbaines contaminées et délabrées.

Les Fonds sont également employés pour favoriser les technologies respectueuses de l'environnement, en particulier auprès des petites et moyennes entreprises. On leur demande également de fournir une aide aux énergies renouvelables, à la conservation, aux transports en commun ainsi qu'à la formation en matière de gestion environnementale.

Par ailleurs, il existe un Fonds consacré spécifiquement à l'environnement. Il est appelé LIFE et a été créé en 1992. Il doit agir comme catalyseur en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre d'une législation et d'une politique de l'Union dans le domaine de l'environnement. Il a disposé, sur la période 1996-2000, de 450 millions d'écus.

Life se concentre sur la protection de la nature et des habitats naturels ainsi que sur des projets de démonstration de nouvelles technologies. Il agit également en faveur de l'intégration de l'écologie dans les politiques industrielles ainsi que de l'aide aux autorités locales. Enfin il a subventionné des mesures de protection dans les pays de la Méditerranée et de la Baltique.

Autre source de financement, la B.E.I. (Banque Européenne d'Investissement). La Banque fournit des prêts à long terme pour des projets d'investissement, les prêts pouvant contribuer jusqu'à 50 % aux dépenses d'investissement.

Les prêts consacrés à l'environnement représentent environ 1/3 de toutes les opérations de la BEI dans l'Union (5,9 milliards d'écus en 1996 et 25,5 milliards d'écus pendant les cinq années suivantes).

Environ 40 % des prêts accordés par la BEI en matière d'environnement ont été attribués à des projets de traitement de l'eau, y compris des centaines de projets visant à améliorer l'eau potable et l'élimination des déchets dans l'ensemble de l'Union.

Une autre activité de la BEI consiste à promouvoir l'environnement dans des régions urbaines à forte densité de population, ce qui représente environ 1/3 des prêts pour la protection de l'environnement. Le financement est centré sur les transports en commun et la rénovation urbaine.

Sur la période 1992-1996, la Banque a également octroyé 1,7 milliards d'écus, sous forme de prêts, pour des projets environnementaux dans les régions voisines de l'Union, plus particulièrement en Europe centrale et orientale ainsi que dans le bassin méditerranéen.

Enfin, l'incidence sur l'environnement des activités de la B.E.I. est encore plus grande dans la mesure où elle inclut également des considérations d'environnement dans ses critères d'évaluation pour chacun des projets financés, le respect de la législation sur l'environnement étant un préalable indispensable pour l'octroi d'un prêt.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Au niveau de la Commission Européenne, un commissaire est spécialisé dans l'environnement. Il s'agit de Mme Margot Wallström. Je ne connais pas sa nationalité mais, vu son nom, il doit s'agir d'une scandinave.

Par ailleurs, toujours au niveau de la Commission, on trouve une Direction Générale de l'environnement qui se subdivise elle-même en différentes Directions, elles-mêmes divisées en services. J'énumère leurs titres :

- Direction « Développement durable et instruments politiques »
 - Développement durable
 - Utilisation durable des ressources
 - Gouvernance environnementale
 - Affaires interinstitutionnelles
- Direction « Qualité de l'environnement et ressources naturelles »
 - Protection des eaux, des mers, des sols
 - Nature et biodiversité
 - Dimension territoriale
 - Protection civile et accidents environnementaux
- Direction « Environnement et Santé »
 - Air et bruit
 - Biotechnologie
 - Substances chimiques
 - Radioprotection

La législation en matière d'environnement est élaborée, comme pour les autres domaines, sous forme de directives qui passent par tout le circuit que l'on connaît : demande du conseil des ministres de l'environnement, projet de directive préparé par la Commission, passage devant le Parlement Européen, avec éventuellement examen parallèle par le Comité Economique, le Comité des Régions, etc... Retour à la Commission et enfin adoption par le Conseil des ministres (ce circuit pouvant se compliquer par des allers et retours entre le Parlement et la Commission).

Entre les années 1970 et 1996, plus de 200 texte de loi ont été adoptés. J'ignore combien ont été élaborés depuis.

A noter également que la politique communautaire de l'environnement a été mise au point grâce à une série de « programmes d'action pour l'environnement ». Ces programmes ont une durée de cinq ans ; le premier a couvert la période 1974-76 ; le cinquième, qui vient de se terminer, s'est déroulé de 1992 à 1997. Le sixième plan vient de démarrer.

Les premiers programmes ont mis l'accent sur des mesures réparatrices telles que la réduction du niveau de la pollution des eaux douces et salées, la teneur maximale en plomb des carburants ou des émissions de dioxyde de soufre ou d'azote. Depuis, la Communauté a adopté une approche plus active, plus dynamique, comprenant la promotion de l'utilisation des ressources énergétiques moins polluantes, le recyclage obligatoire des déchets, la préservation des ressources naturelles ainsi que la désignation de zones de défense des habitats naturels, forêts, tourbières, marais, dunes, etc.

Par ailleurs, la politique de l'environnement doit désormais respecter certains principes de base, à savoir qu'il vaut mieux prévenir que guérir les dommages causés à l'environnement, que les pollueurs doivent être les payeurs et que les dégâts doivent être réparés à la source.

Il faut noter enfin que, jusqu'au début des années 1990, la Communauté comptait presque exclusivement sur la législation et les contrôles au niveau des gouvernements et de l'industrie. En bref, l'approche se résumait à une série de commandements : « il est interdit de ». Les actions en cours recherchent plutôt le partage des responsabilités entre les autorités publiques, les entreprises publiques et privées et le public en général. On souhaite obtenir ainsi une participation beaucoup plus large et plus active à la protection de l'environnement, qui fera appel aux forces du marché.

RECENT RAPPORT DE L'AGENCE EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT

Enfin, toujours en matière administrative, il faut noter l'existence d'une Agence Européenne de l'Environnement, dont le siège est à Copenhague, et qui a été créée afin de diffuser des informations indépendantes, objective, fiables et comparables sur l'état de l'environnement en Europe. Elle est opérationnelle depuis 1994. Ces informations sont destinés aux organismes décideurs mais aussi au grand public

Cette agence fait figure d'exception parmi les institutions fondées par la Communauté, dans le sens où elle compte parmi ses membres des pays ne faisant pas partie de l'Union tels que la Norvège, l'Islande, la Suisse, Malte ainsi que certains pays de l'Est : Bulgarie, Lettonie, Slovaquie, Slovénie. Il est prévu que les sept autres pays candidats ratifient leur accords d'adhésion au cours des prochains mois : République tchèque, Estonie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie et Turquie.

Son travail se base sur les informations récoltées à travers le réseau IONET, réseau d'experts, de bases de données et de système d'information au niveau de chaque Etat. Ce réseau est composé de quelque 600 organismes, tels que les agences, les établissements de l'environnements et les centres de recherche publics et privés. Un rôle clé est joué par les centres thématiques européens (CTE), constitués de consortiums d'organismes apportant une expertise particulière. Ils sont engagés par l'Agence Européenne de l'Environnement à accomplir son travail dans des domaines précis. Pour la période 2001-2003, cinq centres thématiques ont été désignés, couvrant les domaines suivants : l'air et les changements

climatiques, l'eau, la protection de la nature et de la biodiversité, les déchets et les flux de matériaux, l'environnement terrestre.

Je vais commenter devant vous le rapport qu'a publié l'Agence de l'Environnement en juin 2001, en vue du Conseil Européen sur l'Environnement qui s'est tenu à Gotheborg.

A noter qu'il ne s'agit pas d'un premier rapport : il fait suite à un rapport, publié l'année précédente. Celui-ci faisait le point des problèmes d'environnement dans l'optique définie par la réunion de Cardiff en 1988 qui a intégré cette question parmi les secteurs couverts par la politique de l'Union Européenne. Cet intérêt pour l'environnement a été confirmé par la réunion d'Helsinki en 1999 puis par le Conseil de Stockholm de mars 2001 ; ce conseil a confirmé les décisions prises à Lisbonne (juin 2000) ; ces différentes réunions ont tendu à intégrer l'environnement dans la politique économique de l'Union Européenne en même temps que l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale.

Désormais, un rapport similaire sera publié annuellement, pour servir de base à la réunion du Conseil de l'Environnement qui doit normalement se tenir chaque printemps. Le prochain rapport sera préparé dans l'optique de la dixième conférence de Rio qui doit se tenir à l'automne 2002 en Afrique du Sud. Par ailleurs, un rapport spécial sera publié avant la réunion paneuropéenne consacrée à l'environnement, qui doit se tenir à Kiev au printemps 2003.

A noter que, à partir 2002, la Commission organisera tous les deux ans un Forum des Intéressés afin d'évaluer la stratégie de l'Union Européenne. La Commission a invité le Comité Economique et Social à s'associer à l'organisation de cette conférence.

Je vais résumer devant vous les différents chapitres du rapport daté de juin 2001 ; il comporte 112 pages écrites en petits caractères ainsi que de nombreux tableaux statistiques. A noter, à titre anecdotique, que ce rapport existe seulement en anglais et qu'il n'est pas prévu de le traduire en d'autres langues, non plus que ses successeurs.

Il faut noter également que, bien que le rapport soit établi en juin 2001, les statistiques qu'il utilise s'arrêtent la plupart du temps à 1998.

Je vais évoquer un à un les différents chapitres de ce rapport même si l'ordre ne me paraît pas tout à fait logique. Personnellement, je ne l'aurais pas rédigé de cette façon mais la logique des pays du nord n'est pas celle des pays latins.

LES MENAGES ET LA CONSOMMATION

Le secteur de la consommation des ménages constitue une pression importante sur les ressources et l'environnement, notamment par émissions de différents polluants et en particulier de gaz à effet de serre.

Les progrès enregistrés en matière d'économies d'énergie ont été contrebalancés par **l'augmentation du nombre d'habitations**. Entre 1980 et 1995, la population de l'Union Européenne a augmenté de 5 % tandis que le nombre de ménages a augmenté de 19 %, ce qui fait que le nombre moyen de personnes par ménage est tombé à 2,5 personnes. On constate en

particulier une augmentation des résidences occupées par un seul individu et ceci devrait continuer, les personnes vivant seules devant passer de 30 % actuellement à 36 % en 2015.

Les dépenses des ménages sont passées des besoins basiques (nourritures, vêtements et entretien de la maison) à des besoins différents (transports, chauffage et loisirs).

L'augmentation du chapitre « loisirs » implique une augmentation de l'énergie consacrée aux transports et au tourisme (je reviendrai ultérieurement sur ces questions). Le développement de résidences secondaires a un impact sérieux sur les lieux les plus sensibles (lacs, bords de mer et montagnes) ; là aussi, je reviendrai sur cette question.

Le chauffage des habitations est gros consommateur d'énergie (29 % de la consommation d'énergie si l'on exclue le secteur des transports). Entre 1985 et 1998, l'énergie utilisée pour le chauffage domestique a baissé légèrement tandis que la consommation d'électricité a augmenté de 31 %. La consommation par habitation est restée à peu près constante mais la consommation globale a augmenté du fait de l'augmentation du nombre de résidences.

La consommation électrique par ménage a continué à se développer mais à un rythme plus ralenti : elle a augmenté de 2,1 % par an entre 1985 et 1990 et de 0,9 % seulement entre 1990 et 1997. Certes les appareils ménagers ont été rendus plus économes mais le nombre d'appareils ménagers a beaucoup progressé, ce qui a contrebalancé les économies réalisées. Cette tendance a été renforcée par la baisse constante du prix du courant électrique.

Pour l'ensemble de l'Union Européenne, la consommation domestique représente environ 10 % de la **consommation globale d'eau** soit 150 litres par tête dont 1/3 pour l'hygiène personnelle, un tiers pour le lavage des vêtements et de la vaisselle, 25 à 30 % pour l'eau alimentant les toilettes et seulement 5 % pour la cuisine et la boisson.

Dans les années 1980, on a constaté une élévation constante de la quantité d'eau consommée et, dans les années 1990, au contraire, une diminution de cette consommation. Aux Pays-Bas, par exemple, après une pointe à 138 litres par habitant, en 1992, on est redescendu à 128 litres en 1998. Ceci semble dû à un développement de l'usage de la douche par rapport au bain et à la mise au point de toilettes plus économes en eau. Un autre facteur peut être l'augmentation importante du prix de l'eau due à l'installation généralisée de stations de traitement des eaux usées : pour réaliser des économies, on s'efforce d'employer moins d'eau.

Toujours concernant la consommation des ménages, on a constaté un certain progrès des produits « biologiques », c'est-à-dire cultivés sans engrais industriels et sans produits phytosanitaires. Cela ne représente à l'heure actuelle qu'environ 1,5 % des produits alimentaires mis sur le marché mais la demande pour ce type de produits est en constante augmentation.

LE TOURISME

Restons dans le domaine de la consommation et parlons maintenant du secteur du tourisme.

Le tourisme pèse de plus en plus sur les ressources et l'environnement. L'Europe est depuis longtemps une destination favorite pour les touristes : environ 60 % des voyages internationaux. La plupart des déplacements s'effectuent toutefois à l'intérieur des pays

considérés. On pense que cette pression va s'accroître puisque l'on prévoit, pour l'année 2020, un nombre annuel de touristes atteignant 720 millions, tous pays européens confondus. Cette pression accrue devrait se faire sentir plus particulièrement au bord de la Méditerranée (260 millions de touristes en 1990 ; 440 millions prévus pour 2025).

Le citoyen européen effectue en moyenne par an 0,8 circuit touristique, parcourant ainsi une distance d'environ 1.800 km. On prévoit que, compte tenu du changement des habitudes, le touriste moyen va voyager plus souvent et sur de plus longues distances.

La plupart des déplacements s'effectuent par la route (61 %) contre 21 % par avion, 15 % par le train et 3 % par bateau.

Une importante caractéristique du tourisme est sa concentration en certains lieux, notamment sur les côtes, ce qui nuit gravement à l'environnement. A noter que peu d'études ont été réalisées sur l'impact que cela peut avoir sur les côtes et les fonds sous-marins. On sait cependant par exemple que les $\frac{3}{4}$ des dunes de sables ont disparu en Sicile et en Espagne, en conséquence de l'urbanisation à vocation touristique.

Dans les régions de montagne, le tourisme contribue au développement économique des différentes localités mais l'impact sur l'environnement est sévère. Les randonnées et les parcours à bicyclette peuvent endommager les sentiers. La construction de remontées mécaniques entraîne un grand nombre d'abattage d'arbres. En outre, la plupart des touristes arrivent en voiture, ce qui occasionne des embouteillages.

Par ailleurs, pour faire face au besoin de logement des touristes, des résidences de vacances sont construites en grand nombre, ce qui a un impact certain sur l'environnement. Le développement de résidences secondaires, habitées seulement une faible partie de l'année, est particulièrement préoccupant. Dans les stations d'Autriche, par exemple, il faut 30 m² pour construire un lit dans un hôtel de 80 chambres et 200 m² pour un lit, ayant le même taux d'occupation, dans une résidence secondaire.

Pour encourager les entreprises de tourisme à respecter l'environnement, des labels sont attribués mais, pour l'instant, cela ne représente que 0,12 % des établissements fournissant des prestations hôtelières.

Les drapeaux bleus attribués aux stations balnéaires pour la qualité de l'eau et la propreté des plages ont plus de succès, encourageant les municipalités à faire des efforts.

TRANSPORT

Le secteur du transport est la source principale des émissions de gaz carbonique dues à l'activité humaine. La cause principale de ce phénomène est le transport routier en constant développement mais les émissions dues au transport aérien augmentent également rapidement.

Les efforts pour réduire ces pollutions ont été jusqu'ici centrés sur la recherche de progrès techniques mais les résultats obtenus ont été en partie contrebalancés par l'accroissement du parc de véhicules, le transport demeurant fonction directe du progrès économique. Depuis 20 ans, le transport des passagers a augmenté de 55 % ; le transport de marchandises a lui aussi

augmenté de 55 %, l'accroissement le plus important se situant au niveau du transport routier (+ 3,9 % par an en moyenne). Il en résulte que l'émission de gaz à effet de serre par les véhicules automobiles ont continué à augmenter. Le secteur des transports routiers est le principal consommateur d'énergie et celui qui augmente le plus rapidement. Il représente plus de 30% de l'énergie consommée dans l'Union Européenne.

La production d'ozone et de différents produits nocifs par les véhicules routiers ainsi que l'émission de particules commencent à être partiellement maîtrisés grâce à l'utilisation de pots d'échappement catalytiques et à l'amélioration de la qualité des carburants. La pollution a certes diminué dans les villes mais tous les citoyens continuent à être soumis à une pollution de l'air qui dépasse les règles admises.

Des solutions alternatives sont étudiées et on peut citer des réalisations tels que les trains à grande vitesse, le développement des tramways dans les villes, la construction de pistes cyclables, etc.

On estime que, pour toute l'Union Européenne, 5,5 % du PIB est consacré au coût des pollutions dues aux transports, 2,3 % au coût des accidents (44.000 morts par an dans l'ensemble de l'Union Européenne) et 0,5 % au coût des embouteillages. Le transport routier est responsable, à plus de 95 % des dépenses ainsi évoquées.

Certains proposent d'établir le prix du trajet en y incluant, pour chaque mode de transport, le coût supplémentaire des nuisances qu'il provoque. Il n'est pas sûr toutefois que les esprits soient déjà mûrs pour une telle conversion psychologique.

ENERGIE

La consommation énergétique, dans l'Union Européenne, a augmenté relativement doucement au début des années 1990 mais a connu récemment un développement important. Cette consommation continue à évoluer parallèlement à l'augmentation du PIB et utilise principalement des énergies fossiles.

L'utilisation de carbone pour la production d'électricité à partir de carburants fossiles a beaucoup diminué en raison d'un changement dans les produits utilisés ; cela a entraîné une réduction importante des émissions de produits nocifs. En effet, pour la production d'électricité, on a remplacé le charbon et le pétrole par du gaz naturel. De même, on a procédé à la désulfuration des produits énergétiques ainsi qu'à d'importantes modifications techniques dans les grandes usines et dans les raffineries, ce qui a contribué à la diminution des émissions d'oxydes d'azote.

En 1997, 51 % de l'électricité, dans l'Union Européenne, était produite par des centrales thermiques conventionnelles. Moins de 5 % de cette énergie était générée par des sources telles que la géothermie, la biomasse et les déchets. A cette date, les centrales thermiques étaient responsables, pour environ 30 %, de toutes les émissions de gaz carbonique et, pour environ 80 %, des émissions de dioxyde de carbone.

Au cours de la période 1990-1998, la consommation énergétique de l'Union Européenne a augmenté en moyenne de 1,1 % par an tandis que le PIB augmentait de 2 % par an. Le décrochage entre les deux pourcentage est inférieur à ce qui était prévu. En fait, la baisse de la

consommation d'énergie a été due essentiellement à des changements dans la structure de l'économie où les services prennent de plus en plus d'importance, par rapport à l'industrie proprement dite. Il est prévu que, sur la période 1998-2010, les efforts soient intensifiés, surtout dans les pays dont la consommation énergétique augmente encore : la Belgique, la Finlande, la Grèce, l'Italie et le Portugal.

Dans l'Union Européenne, le pétrole demeure la source d'énergie la plus employée et sa consommation a augmenté de 17,2 % entre 1985 et 1998, en raison de la forte demande au niveau des transports.

Pendant la même période, la consommation de charbon, de lignite et de leurs dérivés a diminué de 29,5 % du fait de leur remplacement par d'autres énergies, particulièrement pour la production d'électricité et pour les grandes usines.

Toujours sur la période 1985-1998, la contribution de l'énergie nucléaire a augmenté de 42,3 %, en particulier du fait de l'importance prise par le nucléaire en France. A noter toutefois que des pays comme la Belgique, l'Allemagne et la Suède ont décidé d'imposer un moratoire sur la construction de nouvelles centrales. A l'heure actuelle, seule la Finlande a un projet de construction d'une centrale nucléaire.

La contribution des énergies renouvelables reste faible : en 1998, elle a été de 5,9 % de l'énergie consommée dans l'Union Européenne. Cela reste très inférieur au but fixé qui est de 12 % d'énergie renouvelable en 2010.

Dans les pays de l'Europe de l'Est, candidats à l'adhésion, la consommation d'énergie a beaucoup baissé après la chute du mur de Berlin et l'abandon d'un système de planification centralisée. La consommation d'énergie par habitant est actuellement les 2/3 de ce qu'elle est dans l'ensemble de l'Union Européenne. A noter toutefois, du point de vue de l'environnement, que l'énergie consommée dans cette région du monde provient à 90 % des carburants fossiles dont pour moitié du charbon.

La consommation d'électricité augmentant rapidement, il est nécessaire d'avoir recours à des sources d'énergie qui ne soient pas à base de carbone afin de conforter les progrès accomplis. On peut à ce sujet se poser la question de savoir si des solutions seront trouvées dans le développement des énergies renouvelables, dans une meilleure efficacité de la transformation énergétique ou dans la production conjointe d'électricité et de chaleur.

Dans ce chapitre du rapport, un paragraphe est consacré aux dangers environnementaux de l'énergie hydro-électrique, la construction de puissants barrages pouvant avoir un impact défavorables sur les éco-systèmes ; de même la rupture de ces barrages peut donner lieu à de graves catastrophes. Au demeurant, il est douteux que l'on poursuive en Europe la construction de barrages hydro-électriques puisque presque tous les sites disponibles sont désormais équipés.

L'AGRICULTURE

L'agriculture demeure un élément de pression sur l'environnement. Ce secteur est devenu moins important dans l'économie des pays de l'Union mais les agriculteurs gèrent encore 44 % des surface.

L'agriculture devient de plus en plus intensive et spécialisée. Par exemple, les surfaces de prairies permanentes ont diminué de 4 % entre 1990 et 1998 ; par ailleurs, alors qu'en 1990, quatre porcs sur dix étaient élevée dans des fermes de plus de 50 porcs, ce chiffre est passé à 9 porcs sur 10. Il y a par ailleurs une fracture de plus en plus marquée entre les régions d'agriculture intensive et d'autres régions où il devient de moins en moins intéressant d'être agriculteur d'où la plantation de forêts ou même l'abandon pur et simple des terres. Dans le même temps, dans l'Europe des 12, le nombre d'agriculteurs est passé de plus de 10 millions en 1975 à 7 millions en 1997 et l'exode rural a continué depuis.

La réforme Mac Sharry en 1992 et les mesures prises dans le cadre de l'Agenda 2000 ont fait en sorte que l'aide à l'agriculture passe progressivement du soutien des prix à l'aide personnalisée à l'agriculteur. Les aides au développement rural s'intensifient mais ne représentaient encore, en 2000, que 1/10^{ème} des subventions agricoles, même si on y inclue les mesures liant l'aide au revenu à l'amélioration de l'environnement. A noter que l'aide aux marchés est désormais plafonnée à 38 millions d'euros par an tandis que l'aide au développement rural est plafonnée à 43,5 millions d'euros.

En dépit de quelques progrès dans la réduction de l'emploi des engrais ainsi qu'une meilleure gestion des déjections animales, l'agriculture reste la principale source d'azote sous forme de nitrates. A noter qu'il y a, en cette matière, une grande disparité entre les régions : la Bretagne ou les Pays-Bas, par exemple, du fait des élevages de porcs intensifs, produisent d'importantes quantités d'azote que l'on retrouve ensuite dans les cours d'eau et les nappes phréatiques. Ces eaux trop riches en nitrates sont alors victimes du phénomène d'eutrophisation.

Beaucoup d'agriculteurs recherchent des pratiques culturales plus favorables à l'environnement et certains parviennent à de bons résultats mais ces méthodes ne font pas l'objet d'un recensement en vue de les promouvoir. L'agriculture bio a fait des progrès importants, passant de 0,3 millions d'hectares en 1990 à 3,2 millions d'ha en 1999. Toutefois, les rendements de l'agriculture « bio » étant inférieurs à ceux de l'agriculture classique, cette méthode ne peut s'appliquer partout, d'où la nécessité de rechercher d'autres méthodes dans le cadre de l'agriculture intensive.

LES PROGRES DANS LES PRINCIPAUX DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT

Tandis que d'importants progrès, en matière d'environnement, peuvent être constatés dans certains domaines, de redoutables difficultés subsistent.

Il en est ainsi pour les émissions de gaz à effet de serre dues à la consommation d'énergie, pour l'utilisation de l'eau et du sol (avec le problème des nitrates et des déchets). Ceci demande une réflexion à long terme sur l'utilisation des ressources naturelles.

Concernant cette partie du rapport, je n'en dirai pas plus, de peur de me noyer dans toutes sortes de considérations technico-philosophiques.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'Union Européenne, comme nombre d'autres nations, ont estimé que les changements climatiques allaient être le principal thème, concernant l'environnement, au cours du 21^{ème} siècle. Il est en effet couramment admis aujourd'hui que le climat général se réchauffe, ce qui entraîne des conséquences dans différents domaines.

- Les émissions de gaz à effet de serre et les aérosols dus à l'activité humaine continuent à altérer l'atmosphère d'où découlent des changements climatiques
- Il est de plus en plus évident que le réchauffement de la planète, observé au cours des 50 dernières années, est attribuable aux activités humaines
- Ces changements climatiques vont continuer sur plusieurs siècles
- Des changements climatiques régionaux ont déjà commencé à affecter certains systèmes physiques et biologiques.
- Des changements intervenus dans des climats extrêmes peuvent avoir des conséquences catastrophiques

Ces conséquences peuvent être les suivantes :

- Les capacités d'adaptation sont importantes en Europe ; l'Europe du sud et la région arctique sont par contre plus vulnérables
- Les pluies d'été, donc l'humidité du sol, devraient décroître dans l'Europe du Sud.
- La moitié des glaciers alpins et de larges régions de permafrost pourraient avoir disparu à la fin du 21^{ème} siècle.
- Les inondations vont augmenter dans la plus grande partie de l'Europe
- Il devrait y avoir des effets positifs sur l'agriculture des zones nordiques mais la production devrait baisser dans le sud et l'est de l'Europe.
- La disparition de certains habitats (marais, toundra, etc...) devrait mettre en danger un certain nombre d'espèces.

Pour contrer ces changements, il faudrait réduire de 50 à 70 % les gaz à effet de serre, par rapport au niveau de 1990, ce qui va bien au-delà de ce qui a été prévu par le protocole de Kyoto.

Même si l'on se contente de répondre aux exigences du protocole de Kyoto, en matière d'émission de gaz à effet de serre, l'Union Européenne et ses Etats membres auront beaucoup d'efforts à accomplir. Il faudra en particulier réduire considérablement les émissions de dioxyde de carbone. Cependant, il est prévu que ces émissions, qui proviennent de l'utilisation d'énergie fossile et en particulier des transports routiers, devraient continuer à augmenter. Il est peu probable en effet que les progrès enregistrés en matière de rendement énergétique ainsi que l'apport d'énergies renouvelables puissent contrebalancer cette augmentation.

Le dioxyde de carbone représente 81 % des gaz à effet de serre mais il en existe d'autres :

- Le méthane (9 %) qui provient des lisiers et de l'épandage de fumier sur les champs ainsi que des émissions furtives au niveau des systèmes de transport du gaz
- L'oxyde d'azote (aussi 9 %) qui provient de l'agriculture (sols et engrais), processus industriels (en particulier la fabrication d'acide nitrique) et des sous-produits du fonctionnement des pots d'échappement catalytiques.
- Les gaz fluorés provenant de l'industrie.

Si l'on veut atteindre les buts fixés par le protocole de Kyoto pour la période 2008-2010. Si l'on ne veut pas que les efforts réalisés soient anéantis par des changements climatiques importants, les politiques suivies par les Etats devront connaître de nombreux changements.

LA POLLUTION DE L'AIR

La plupart des réductions dans l'émissions de polluants atmosphériques ont résulté, au cours des 20 dernières années, à la fois des changements économiques et des mesures prises dans d'importants secteurs tels que l'industrie, les productions énergétiques et les transports routiers. On a eu moins de succès dans la réduction de l'acidification de l'air, en particulier dans le domaine agricole.

La politique européenne en matière de qualité de l'air a été définie par une directive de 1996, laquelle a inspiré des directives ultérieures. Un texte de 1999 a fixé des limites maximum pour la teneur de l'air en dioxyde de soufre, en dioxyde d'azote, en particules et en résidus de plomb. Un texte adopté en 2000 a également fixé des limites pour la teneur de l'air en monoxyde de carbone et en benzène. Chacun des Etats membres doit prendre les mesures qui s'imposent pour atteindre les buts fixés en commun et cela très en avance de la date fixée, compte tenu de la lenteur de mise en œuvre des mesures protectrices de l'environnement.

Les régions où l'émission de polluants de l'air était un souci majeur ont connu des progrès significatifs, ceci en raison de la généralisation des pots d'échappement catalitiques et des modifications dans la fabrication des carburants.

Toutefois, une large partie des populations européennes sont encore soumises à des niveaux élevés d'ozone terrestre et de fines particules.

L'ozone terrestre (on dit ozone troposphérique) résulte de la combinaison dans l'air d'un certain nombre de polluants : oxyde d'azote, monoxyde de carbone et méthane, ceci en particulier du fait d'un fort ensoleillement. L'exposition, pendant quelques jours à de hauts niveaux d'ozone peuvent avoir des effets extrêmement nocifs sur la santé. L'exposition à des niveaux moyens d'ozone pendant de longues périodes peut avoir des effets défavorables sur le fonctionnement des poumons. En raison des mesures définies ci-dessus (pots d'échappement catalitique et modification des carburants) les pics d'ozone constatés précédemment ont eu tendance à diminuer en nombre et en intensité.

Les particules très fines constituent également un danger pour la santé, induisant des problèmes respiratoires qui, dans les cas graves, peuvent aboutir à la mort. Les émissions de particules peuvent se produire directement à partir de fumées d'usine ou de véhicules ; elles peuvent résulter également de réactions chimiques entre les différents polluants de l'air. Entre 1990 et 1998, les émissions de particules, tant primaires que secondaires, ont diminué de 29 %, grâce aux mesures que j'ai déjà évoquées.

Les produits acidifiants : dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, et ammoniacque diffusés dans l'atmosphère constituent un danger pour les sols, les eaux et les écosystèmes et endommagent les matériaux et les bâtiments. Les émissions de gaz acides ont diminué de 32 % entre 1990 et 1998.

D'une façon générale, en matière d'émissions de polluants atmosphériques, des niveaux beaucoup plus stricts ont été fixés pour 2020. Afin de les atteindre, il faudra que de nouvelles mesures draconiennes soient prises dans la plupart des pays membres.

QUALITE DES EAUX DE RIVIERE

Il y a eu des progrès dans la réduction des rejets de matières polluantes dans les rivières européennes mais la concentration de certaines matières nutritives reste bien au-dessus des niveaux souhaitables.

En particulier, la pollution par les nitrates - lesquels proviennent principalement de l'agriculture – demeure à un niveau inacceptable, en particulier pour les rivières qui traversent des zones à vocation agricole. Les petits cours d'eau sont plus affectés que les rivières importantes.

La pollution par les phosphates continue à décroître, en raison surtout des progrès réalisés dans le traitement des eaux avant déversement dans les rivières. Les plus faibles concentrations se trouvent dans les pays à basse densité de population et pratiquant de façon intensive le traitement des eaux. A noter que les phosphates proviennent de deux sources, d'une part l'agriculture, et d'autre part les eaux ménagères (du phosphate est incorporé dans les lessives).

Le rejet de déchets organiques dans les rivières ont diminué dans la plus grande partie de l'Europe, là aussi en raison des progrès enregistrés dans le traitement des eaux et, aujourd'hui, la plupart des rivières ont retrouvé une bonne oxygénation.

Rappelons que la pollution organique est due principalement au tout-à-l'égout mais aussi aux industries papetières et alimentaires ainsi qu'aux ensilages agricoles et aux déjections des élevages. La désagrégation dans l'eau de ces matières est réalisée par des micro-organismes lesquels consomment, pour ce faire, l'oxygène présent dans l'eau. Ils en privent ainsi les plantes aquatiques, les poissons, etc.

Une directive, publiée en 2000, vise à récupérer un état parfait des rivières à l'horizon 2015. Elle impose à toutes les localités de plus de 2.000 habitants d'avoir un système de collecte des eaux usées et, si ces eaux sont ensuite déversées dans de l'eau courante, d'avoir des systèmes de traitement plus performants que la simple collecte des détritiques et matières organiques. Il en est de même pour toutes les villes de 10.000 habitants déversant leurs eaux dans la mer.

D'une façon générale, la capacité de traitement des eaux devrait augmenter de 22 % sur l'ensemble de l'Europe pendant la période de 13 ans prévue par la directive. Ces changements affecteront peu des pays comme la Suède, la Finlande ou les Pays-Bas car le traitement des eaux y est déjà largement répandu. Par contre, des investissements importants devront être réalisés en Espagne, au Portugal, en Grèce et aussi en Irlande.

SUBSTANCES NOCIVES DANS LES EAUX MARINES

Les apports dans le nord-est de l'Atlantique de six substances nocives (métaux lourds tels que le cadmium, le mercure, le plomb, le zinc, le lindane mais aussi matières organiques) ont diminué significativement entre 1990 et 1998, après avoir augmenté pendant plusieurs décennies. Ces produits sont déversés soit directement dans la mer soit proviennent de rejets dans les rivières ou d'émissions dans l'air.

Ces réductions prouvent le succès des mesures prises à l'échelon global, à l'échelon européen et à l'échelon national. Elles résultent de différents facteurs :

- amélioration du traitement des eaux usées
- progrès au niveau de l'industrie des engrais et des produits chimiques
- emploi réduit de certaines substances : moins de plomb dans l'essence, moins de cadmium dans le plastique)
- diminution de l'emploi de lindane dans l'agriculture
- interdiction des PCB.

On considère que la concentration de ces substances dans les moules – choisies comme représentatives des organismes marins pouvant être affectés par ces substances – commence à diminuer mais sont encore au-dessus des niveaux à partir desquels cela pose des risques écologiques pour l'espèce. A noter que les risques sont pour les coquillages mais que le consommateur ne court aucun risque pour sa santé.

Il y a quelque 10.000 autres substances qui peuvent être nocives et pour lesquelles aucune mesure ou des mesures insuffisantes ont été prises mais on ne contrôle pas régulièrement leur présence dans l'eau de mer. L'opinion positive qui vient d'être évoquée ne tient donc pas compte de ce manque d'information.

LA CONTAMINATION DU SOL PAR DES SOURCES SPECIFIQUES

Dans l'Union Européenne, il y a plus de 1,5 millions de sites dont le sol est contaminé ; il s'agit de sites industriels, de dépôts d'ordures, de mines et de terrains militaires ainsi que de terrains acidifiés ou salinisés. Des enquêtes, déjà bien avancées dans certains pays d'Europe, ont permis d'identifier environ 300.000 sites comme définitivement ou potentiellement pollués. Cependant, un grand nombre de sites n'ont pas encore fait l'objet d'investigations et les procédures de repérage des sites pollués n'ont pas encore été bien définies.

Souvent la découverte d'un site pollué découle d'un projet de construction nouvelle, par exemple le Stade de France ou le Dôme du Millénaire au Royaume-Uni. Parfois aussi, cette découverte résulte d'un accident, par exemple une digue rompue en Espagne ou des inondations dans la vallée de la Loire.

Les substances nocives répandues sont innombrables. Les polluants principaux sont les hydrocarbures chlorés, les huiles minérales, les métaux lourds et, dans certaines parties de l'Europe, des déchets nucléaires. Par ailleurs, de nombreux dépôts d'ordures ont été créés au cours des 20 ou 30 dernières années et ceux-ci n'ont pas été conçus, la plupart du temps, dans un souci d'environnement. Cela a entraîné une pollution du sol et une contamination des nappes phréatiques.

La mise en sécurité des sites contaminés est un processus par étapes qui n'en est qu'au stade préliminaire. Certes, l'inventaire des sites pollués est en cours et même achevé dans certaines régions mais l'étude détaillée de ces sites et a fortiori leur décontamination avancent très lentement. Il n'est pas encore possible, pour l'instant, d'évaluer le coût global pour l'ensemble des Etats européens de ces diverses opérations. On constate simplement, entre les différents Etats membres, une différence de 1 à 100 dans le coût par habitant (fonds publics et fonds privée) de la dépollution des sites. La plupart du temps, les Etats appliquent le

principe pollueur-payeur. D'un façon générale, on peut dire que le coût de la dépollution d'un site est dix fois supérieur à celui des enquêtes préliminaires.

LES DECHETS

La production de déchets dans l'Union Européenne continue à croître, étant directement liée au progrès économique. Dans beaucoup de pays, de larges quantités de déchets biodégradables sont encore enfouies et l'augmentation constante de la production de déchets rend difficile de lutter contre cela.

Les progrès enregistrés dans le traitement des eaux ont pour conséquence un volume croissant de boues qu'il faut ensuite épandre dans les champs. On craint, par ce moyen, de répandre dans le sol des contaminants et en particulier des métaux lourds. Donc, pour remédier à un problème d'environnement, on se trouve amené à générer un autre problème d'environnement.

A noter qu'il existe également nombre de déchets produits par l'industrie, les emballages, les constructions ou les démolitions d'immeubles. Leur volume est difficile à évaluer car seules quelques pays ont fourni des statistiques à ce sujet. Cette question est principalement préoccupante dans les pays candidats à l'adhésion.

On estime que toutes sources confondues, les déchets produits annuellement représentent 1,3 milliards de tonnes pour l'ensemble de l'Union..

Des politiques ont été définies (parfois avec prélèvement de taxes) en vue d'inciter au recyclage ou à la réutilisation des déchets ainsi qu'en vue de diminuer leur volume. Il s'agit d'atteindre, en 2000, un chiffre de 300 kg par an et par habitant d'ordures ménagères et d'ordures produites par les entreprises commerciales. Les dernières statistiques fiables, qui datent de l'année 1996, avec un chiffre de 400 kg par habitant et par an, démontrent que l'on est assez loin de parvenir à ce but.

LES PATURAGES ET EN PARTICULIER LES PATURAGES SECS.

En Europe, les surfaces occupées par des prairies permanentes ont régulièrement diminué depuis plusieurs décennies. Ces prairies ont connu d'autres utilisations en particulier du fait de l'agriculture intensive. Toutefois, dans certaines régions, on constate le phénomène inverse.

Ces pâturages, on les trouve dans toutes les régions d'Europe ; ils sont de plusieurs types, allant du pâturage des régions sèches – presque des déserts – à la steppe, aux prairies semi-humides ou humides, ce qui dépend des conditions de sol et de climat. Il s'agit de zones importantes pour le maintien de la biodiversité car elles abritent de nombreuses espèces de végétaux et d'animaux. Or l'agriculture intensive est contraire au maintien de la biodiversité car elle favorise le développement des espèces les plus courantes aux dépens d'espèces moins répandues.

Différents programmes nationaux ainsi que des législation adaptées semblent avoir ralenti le rythme de disparition des pâturages naturels ou semi-naturels mais ne l'ont pas arrêté ou

renversé. Par ailleurs, ces mesures générales peuvent être contrebalancées par les décisions individuelles des agriculteurs. D'une façon générale, c'est à la Politique Agricole Commune qu'est due cette intensification des cultures et la régression des prairies permanentes. Mais il convient de noter que la récente réforme de la PAC a eu à son tour un impact défavorable sur les pâturages puisqu'une partie d'entre eux ont été plantés en forêts.

Dans l'Union Européenne à 15, les surfaces toujours en herbe étaient, en 1995, de 44 millions d'hectares. Dans l'Europe des 9, entre 1975 et 1995, la régression des prairies permanentes a été de 12 % entre 1975 et 1995.

Un programme européen « Natura 2000 » a pour ambition de préserver une part importante de ce patrimoine ; toutefois, on n'espère pas qu'il va pouvoir vraiment renverser la tendance à la fois en ce qui concerne la diminution générale des prairies ou leur détérioration. Ce programme vise à conserver des habitats naturels dans certaines régions bien déterminées, en particulier dans les régions méditerranéennes.

CONCLUSION

Où en est-on de l'amélioration de l'environnement dans l'Union Européenne ?

Des progrès certains ont été réalisés. Par exemple, les émissions industrielles de substances toxiques telles que le plomb, le cadmium ou le mercure ont sensiblement diminué. Bon nombre de pesticides et de produits chimiques très dangereux ont été interdits ou fortement limités.

Les émissions d'anhydride sulfureux acide (SO₂) ont été réduites de manière draconienne (on connaît leur incidence sur les forêts et les lacs). Les produits chimiques détruisant la couche d'ozone stratosphérique, qui protège la terre, ont été interdits ou sont progressivement éliminés. Le recyclage se développe. L'épuration des eaux d'égout et des eaux usées a amélioré la situation des cours d'eau et des lacs, à tel point que des saumons ont osé retourner à leurs anciennes frayères .

Au sein de l'Union Européenne, l'environnement jouit d'un niveau de protection juridique non surpassé dans d'autres régions du monde.

Toutefois, jusqu'à présent, ce sont les problèmes écologiques les plus simples qui ont été résolus. Les problèmes du futur sont beaucoup plus difficiles à comprendre et à maîtriser.

Ces problèmes sont les conséquences naturelles d'une société où les individus et les groupes ne tiennent pas compte des incidences de leurs actions sur l'environnement, en bref, d'une société qui agit toujours comme si les ressources de la terre étaient indéfiniment renouvelables.

Les pressions sur l'environnement augmenteront car la croissance économique se traduit par une consommation accrue d'énergie et de matériaux, une augmentation des déchets et de la pollution.

Cela conduit à des pertes, souvent irréversibles, de terres, d'habitat, de biodiversité, de paysages et de ressources naturelles. Il en résulte, notamment en matière de climat, des

changements locaux, régionaux et mondiaux. Donc, malgré les progrès déjà réalisés, les efforts à faire en matière d'environnement restent devant nous.